



MAIRIE

DE

SAINT LAURENT DE LEVEZOU

12620

Tél. : 05 65 61 87 60

E. mail : mairie-stlaurentdelevezou@wanadoo.fr

PROCES VERBAL DE SEANCE

DU CONSEIL MUNICIPAL DU

SAMEDI 18 FEVRIER A 10H00

Sous la Présidence de Monsieur Patrick CONTASTIN, Maire

Présents : BESOMBES Geneviève, CONTASTIN Arnaud, CONTASTIN Patrick, IZARD Nadine, JUILLAGUET Franck, MALAVAL Régine, PALMIER Nathalie, VAISSIERE Gilbert, VIDAL Samuel.

Excusée : BERTRAND Alexandra (pouvoir à Patrick CONTASTIN).

A été nommée secrétaire : PALMIER Nathalie.

ORDRE DU JOUR

- *Lotissement « Les Versants de la Coustette » tranche II : Fixation du prix de vente de chaque lot*
- *Admissions en non valeur*
- *Projet d'aménagement du terrain de quilles*
- *Projet éolien Verrières*
- *Convention contrat de maintenance annuel campanaire*
- *Questions diverses*

Le procès-verbal du 16 décembre 2022 est approuvé.

1. Lotissement « Les Versants de la Coustette » tranche II : Fixation du prix de vente de chaque lot

Le Maire informe l'assemblée que le bornage des lots de la tranche II du « Lotissement les Versants de la Coustette » a été réalisé par le cabinet GRAVELLIER-FOURCADIER.

Il rappelle également que la délibération n°2012/28 du 25 octobre 2012, l'autorisait à faire réaliser les travaux en deux tranches.

La tranche II du lotissement se découpe donc en 4 lots qui mesurent respectivement : 1196 m², 910 m², 1010 m², 1068 m², tous viabilisés.

Un élu demande pourquoi le lot 2 est plus petit que les autres : question de relief.

Une discussion s'engage alors, il semble plus judicieux d'attribuer à chaque lot, un prix déterminé entre autres selon son emplacement, étant donné que pour certains les travaux de terrassement à réaliser seront plus importants.

Compte tenu de ce qui a été exposé ci-dessus, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :

- De fixer le prix de vente de chaque lot comme suit :

N° du lot	Superficie	Montant HT	Montant TTC
1	1196 m ²	16 666,67 €	20 000 €
2	910m ²	16 666,67 €	20 000 €
3	1010 m ²	23 333,33 €	28 000 €
4	1068 m ²	25 000,00 €	30 000 €

2. Admissions en non valeur

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2121-17 et L 2121-29,

Vu la demande d'admission en non-valeur du trésorier principal dressée sur l'état des produits communaux irrécouvrables en date du 11 janvier 2022, sur le budget eau et assainissement

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

Décide d'admettre en non-valeur les produits pour un montant de 636,57 € pour les années 2016 à 2017 se décomposant comme suit :

Année de référence	Total
2016	85,87€
2017	551,20 €
Total général	636,57 €

Dit que cette dépense sera imputée à la nature 6541 du budget 2023 eau et assainissement.

3. Projet d'aménagement du terrain de quilles

Arnaud CONTASTIN présente à l'assemblée l'association du sport quilles Monseigne.

Cette association a été créée en 2018 et comptait alors 14 membres. Actuellement, les adhérents sont au nombre de 41 (30 garçons et 11 filles).

Devant l'augmentation du nombre des licenciés, l'association aurait besoin d'un terrain plus grand, l'actuel étant de qualité médiocre et ne permettant pas aux membres de s'entraîner ensemble.

A l'heure actuelle, les entraînements ont lieu à Trémouilles, qui reste éloigné de la commune.

La saison débute en avril pour se terminer en juillet. Pour bien faire, le club aurait besoin de 4 à 5 terrains placés côte à côte, chacun ayant une dimension de 6mx30m.

Le terrain situé derrière le bar-restaurant paraîtrait convenir, étant assez grand pour conserver le parking et permettre également aux administrés de se rendre aux containers.

En contrepartie de l'aménagement du terrain par la commune, l'association s'engage à prendre en charge l'entretien du terrain de quilles, l'installation de barrières afin de le sécuriser, la végétalisation du talus et la remise en forme de l'ancien terrain qui pourrait être rechargé en sable afin de réhabiliter le terrain de pétanques.

Vu la demande de l'association Sport Quilles du Monseigne sollicitant la commune pour le financement de la construction d'un terrain de quilles de huit comprenant cinq jeux ainsi que leur éclairage, afin d'avoir un terrain d'entraînement permettant aux licenciés de pouvoir s'entraîner dans de bonnes conditions ;

Considérant que plusieurs subventions peuvent être sollicitées auprès de l'Etat, (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux), au titre des aides relatives à l'aménagement d'un terrain de sport, du Conseil Départemental au titre de la performance des infrastructures sportives, de la Communauté de Communes Lévézou-Pareloup au titre des fonds de concours et du SIEDA au titre de l'éclairage public ;

Le montant de cette opération s'élevant à 33 021,80€

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

DEPENSES HT		RECETTES	
Travaux plateforme	25.285,00 €	Etat (DETR)	8.000,00 €
Eclairage du terrain	7.736,80 €	Conseil Départemental	8.000,00 €
		Communauté de Communes Lévézou-Pareloup (fonds de concours)	7.350,00 €
		SIEDA	2.320,00 €
		Autofinancement	7.351,80 €
TOTAL DEPENSES	33.021,80 €	TOTAL RECETTES	33.021,80 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents décide :

- **D'approuver** le plan de financement prévisionnel suivant :

DEPENSES HT		RECETTES	
Travaux plateforme	25.285,00 €	Etat (DETR)	8.000,00 €
Eclairage du terrain	7.736,80 €	Conseil Départemental	8.000,00 €
		Communauté de Communes Lévézou-Pareloup (fonds de concours)	7.350,00 €
		SIEDA	2.320,00 €
		Autofinancement	7.351,80 €
TOTAL DEPENSES	33.021,80 €	TOTAL RECETTES	33.021,80 €

- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à ce projet.

4. Projet éolien de Verrières

Patrick Contastin, Franck Juillaguet et Gilbert Vaissière ont rencontré Victor Bertrand, propriétaire de la Tâcherie.

Il alerte sur le projet éolien qui va se situer près du camping, l'arrêté préfectoral a été signé en décembre 2022.

M. Bertrand envoie alors des courriers à la société V'EOL en charge du projet et aux communes environnantes afin qu'elles fassent un recours auprès de la préfecture pour que ce projet soit abandonné.

Pour Saint-Laurent le levier à mettre en œuvre serait la pollution visuelle

Un élu s'interroge sur le fait de l'installation du site aux limites de la propriété de la commune, ce qui n'impacte pas ses administrés, mais en l'occurrence les communes voisines de St Beuzely, pour la Tâcherie et St Léons mais qui lui fait tout de même bénéficier des retombées financières.

Monsieur le Maire expose au conseil municipal ce qui suit :

La société V'EOL a obtenu un accord des services de l'Etat pour installer et exploiter cinq aérogénérateurs d'une hauteur de 180 mètres sur la commune de Verrières, distant de 3,5 km des limites de notre commune.

Les impacts directs sur la commune de Saint Laurent du Lévézou sont d'ordre visuel :

- un impact visuel avéré sur le projet V'eol pris isolément : cependant le photomontage figurant sur la page 91 de l'étude paysagère, à base d'éoliennes floutées et blanchâtres, ne rend pas compte de la réalité d'un effet barrière dans la perspective paysagère en direction des Gorges du Tarn et des Grands Causses.

Cet impact visuel sur la commune aurait été moindre si la règle de hauteur fixée par le Projet de Chartre 2022-2037 du PNR des Grands Causses (130 mètres) avait été respectée.

- un impact visuel en cumul avec les parcs éoliens en exploitation ou en attente de construction sur le territoire : cet impact est plus ou moins significatif selon que l'on se trouve à Saint Laurent même ou sur un écart.

Il s'y ajoute un ensemble **d'impacts indirects**, par réduction de l'attractivité du territoire, en particulier son attractivité touristique.

En outre, la commune de saint Laurent est située à proximité du Bien Unesco Causses et Cévennes, qu'il faudrait éviter de ceinturer par des zones éoliennes en bordure immédiate de sa zone tampon voire dans la zone tampon elle-même sous peine d'un retrait de l'agrément Unesco compte tenu des dispositions du Plan de gestion du Bien excluant expressément l'éolien industriel de sa zone cœur et de sa zone tampon.

De plus, la commune de Saint-Laurent estime qu'il est inapproprié qu'une commune positionne un site éolien en limite de sa propriété. Elle en perçoit effectivement les retombées financières sans qu'aucun de ses administrés n'en subisse les nuisances. Les hameaux les plus proches du projet éolien, donc les plus impactés, se situent sur les communes voisines.

Aussi le Maire propose-t-il d'engager un recours gracieux afin d'obtenir l'annulation de cet arrêté préfectoral.

Le conseil municipal après en avoir délibéré (9 voix pour, 1 voix contre) :

- **Décide** d'engager un recours auprès de la Cour Administrative d'appel de Toulouse, dans un formulaire de recours gracieux adressé au Préfet de l'Aveyron.

5. Convention contrat de maintenance annuel campanaire

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil que jusqu'à présent la société Brouillet avait en charge l'entretien annuel des cloches des églises de Saint-Laurent et Mauriac, l'entreprise se déplaçant une fois par an pour l'entretien et si problème.

Le contrat de maintenance a pris fin en décembre 2022. Le nouveau serait reconduit jusqu'en 2027 pour un montant de 492€ H.T. annuel.

Nous avons contacté la société Campa qui se déplace actuellement sur Vezins, le contrat de maintenance comprenant les mêmes conditions serait de 345€ H.T. annuel.

Monsieur le Maire propose au conseil de signer avec la société Campa, les membres, à l'unanimité, acceptent.

5. Questions diverses

- Délégation de fonctions des adjoints : à la suite de la démission de Fabrice Montheil pour déménagement, ses délégations de fonctions sont reportées sur les deux adjoints :
 - Franck Juillaguet, 1^{er} adjoint, a en charge la programmation et suivi des travaux sur la voirie communale, la surveillance des unités de distribution d'eau potable sur les bourgs de St Laurent et Mauriac, le suivi des travaux
 - Gilbert Vaissière, 2^{ème} adjoint, a en charge l'agent technique, la responsabilité de la station d'épuration du bourg de St Laurent, l'organisation du transport scolaire
- Budget : au 1^{er} janvier 2023, les budgets transport scolaire et eau /assainissement sont transformés en budgets rattachés avec autonomie financière et disposent de leur propre compte de trésorerie
- Note de la préfecture : des manœuvres militaires se dérouleront sur l'Aveyron du 2 février au 10 mars
- Sophrologie : à partir du mardi 14 mars de 14 à 16h et ce pendant 8 semaines des cours seront dispensés à la salle des fêtes de St Laurent (15 personnes minimum requises) pour un prix de 2€ par séance.

Un cours de Kokedama (boule de mousse) aura lieu le 4 avril de 14 à 16h

Si assez de participants d'autres cours pourraient être dispensés tels que révision code de la route...

- Gestes 1^{er} secours : l'intervenant va être contacté pour dates de séance

- Communauté de communes : élection du président à la suite de la démission d'Alexis Canitrot : Arnaud Viala élu président, 4 vice présidents.

Délégués des pôles pour St Laurent :

- Pôle territorial comprenant économie/agriculture/emploi : Samuel Vidal pour l'agriculture
 - Pôle infrastructure comprenant voirie et infrastructure : Franck Juillaguet
 - Pôle service à la population comprenant sénior et petite enfance : Régine Malaval
 - Pôle développement durable : comprenant déchets/assainissement/Gemapi : Nadine Izard pour les déchets et Gilbert Vaissière pour l'assainissement/Gemapi
- Voirie : aucun travaux effectués l'année dernière par la communauté de communes donc les travaux de 2022 sont reconduits cette année, 3 chantiers prévus sur St Laurent : route de St Laurent à Gignac, et Calcidouze : bi-couche, travaux préparatoires descente de Mauriac (route de Bouyrissac à Mauriac).

Un élu fait remarquer qu'au niveau de la Melière des arbres penchent sur la chaussée, l'entreprise va être contactée.

- Aménagement Pic Monseigne :

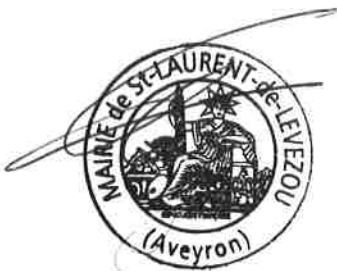
- trois pupitres en lave émaillée de dimension 35x70 seront installées, après validation, vers le sommet du Monseigne : un sur les fouilles protohistoriques, un sur l'histoire du Monseigne, un autre sur les cochenilles
- un RIS (Relais d'Informations Services) est installé au bourg, d'une dimension de 1mx80, il donne des informations sur l'histoire de St Laurent avec photos de l'église, mairie, lavoir et à son verso indique les chemins de randonnées avec QR code à flasher
- Travaux pour finaliser l'aménagement : chemin à faire, débroussaillage et sapins à couper

- Réunion du bassin du Viaur : Nadine Izard a participé à l'assemblée générale.

- Assainissement Mauriac : Le cabinet Gaxieu est en attente de documents de la DDT pour savoir si la station d'épuration peut être déplacée.

Le Maire

Patrick Contastin



La secrétaire de séance

Nathalie Palmier

Liste des délibérations de la séance du 18 février 2023

N° DELIB	DATE	OBJET	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
2023/01	18/02/2023	Lotissement « Les Versants de la Coustette » tranche II : fixation du prix de vente de chaque lot	10	0	0
2023/02	18/02/2023	Admissions en non valeur	10	0	0
2023/03	18/02/2023	Engagement d'un recours à l'encontre de l'arrêté préfectoral n°12-2022-12-28-00001 du 28 décembre 2022 concernant le projet éolien de Verrières	9	1	0
2023/04	18/02/2023	Création de terrains de quilles : plan de financement prévisionnel	10	0	0